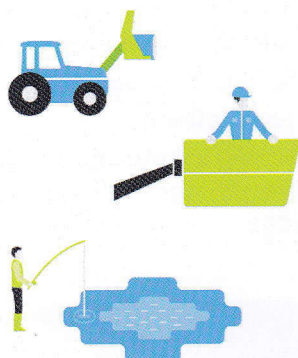


À la Une pour vous



LA SÉCURITÉ DES TIERS, TOUS CONCERNÉS

EN PARLER À VOS
ADMINISTRÉS



La sécurité des tiers à proximité des ouvrages électriques fait partie des missions fondamentales d'Enedis. C'est un thème central du contrat de service public signé avec l'État.

Dès sa création en 2008, Enedis s'est engagée à renforcer ses actions pour identifier et traiter les facteurs de risque qui mettent en jeu la sécurité des tiers et informer le public des dangers de l'électricité.

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage... autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques.

Dans cette édition d'Enedis & Vous, l'entreprise partage ses valeurs de sécurité et de prévention des risques. Elle souhaite vous sensibiliser sur les dangers et vous informer sur la réglementation afin d'éviter les accidents de personnes et les endommagements de réseaux sur votre territoire.

SOYEZ VIGILANTS À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

Qu'elles soient aériennes ou souterraines, les lignes du réseau électrique restent des ouvrages pouvant présenter des risques pour les personnes et les biens. **S'approcher d'un ouvrage électrique** (transformateurs, postes électriques, lignes électriques, coffrets électriques), même sans le toucher, **peut être dangereux voire mortel** si l'on ne respecte pas les distances et consignes de sécurité. Enedis met tout en œuvre pour renforcer la sécurité électrique aux abords de ces ouvrages électriques.



Le danger existe, même à proximité immédiate des ouvrages électriques.

Pas besoin d'entrer en contact avec un ouvrage pour déclencher un arc électrique et vous électrocuter.



EN PARTENARIAT
AVEC VOUS

ENEDIS VOUS ACCOMPAGNE

À travers ses missions de service public, Enedis **sensibilise et informe les différents publics aux risques électriques**. En qualité de distributeur d'énergie électrique, Enedis œuvre continuellement pour la sécurité publique afin d'**éviter le maximum d'accidents d'origine électrique**.

Depuis plusieurs années, de **nombreuses actions de prévention** sont conduites à travers des conventions de partenariat que l'entreprise signe avec diverses entités comme par exemple les Jeunes Agriculteurs, les Fédérations de Pêche, de Vol Libre, etc.

Réunions d'information, communications auprès des collectivités locales, formations auprès des sapeurs pompiers, sensibilisations chez les plus jeunes dans les écoles, etc.

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement, contactez votre Interlocuteur collectivités Enedis.

7

incidents sans gravité signalés depuis le début d'année en Franche-Comté

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.electricite-prudence.fr